

Réponse du Transporteur à l'engagement 11

(Demandé par la Régie de l'énergie)

Engagement 11

(Demandé par Me Lise Duquette pour la Régie de l'énergie, 2018-11-28, notes sténo., volume 3, page 5)

Référence : HQT-13, Document 1.4 et HQT-15, Document 2.1.

Concilier le chiffre de l'IFD impact au tableau R2.1 de l'engagement 1 ajusté au 30 septembre 2017 avec le total de 2017 de la figure R7.2 de la pièce HQT-13, Document 1.4.

Réponse

La figure R7.2 de la pièce HQT-13, Document 1.4 présente la distribution du nombre d'IFD par catégorie d'impact (de 1 à 7).

À partir de cette figure, l'IFD Impact 2017 peut être calculé en multipliant les IFD Occurrence par l'impact correspondant. Ainsi, l'IFD impact pour 2017 se calculerait comme suit :

Impact (A)	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
IFD occurrence (B)	1 150	479	180	72	20	5	2	1 908
IFD impact (A) x (B)	1 150	958	540	288	100	30	14	3 080

L'IFD impact de 3 080 pour l'année 2017 entière est cohérent avec le résultat de l'IFD impact pour les 9 premiers mois de 2017 de 2 110 présenté à la réponse à l'engagement 1.

Il est à noter que le côté dynamique de la base de donnée explique la différence entre le résultat de 3 080 pour l'IFD Impact de l'année 2017, présenté au tableau R2.1 de l'engagement 1, par rapport au résultat de 2 957 présenté au Tableau 2 de la pièce HQT-3, Document 1 de la présente demande produit en juillet 2018.